

2 clés prouvant la véracité du Prophète Muhammad

I. Chaque Prophète avait mis en garde sa communauté contre l'anti-Christ (le faux-Messie, en arabe El-Massih al-dajal). Ceux qui ont écrit les les Evangiles, disent que ce faux-Messie sera reconnaissable à 3 caractéristiques :

1. *Il déclarera qu'il est Dieu* : II Thésaloniciens, chapitre 2
2. *Il interdira de se marier* : I Timothée, chapitre 4
3. *Il ne reconnaitra pas Jésus le Messie* : 1^{ère} Epître de Jean, chap.4, verset 2.

Ors, le saint Coran proclame que Mohammad n'est qu'un homme : « **Dis : Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique. Quiconque, donc espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur** » (sourate 18, verset 110), et

Jésus – la paix soit sur lui et sa Mère la Vierge – y est mentionné 11 fois : « **Rappelle-toi, quand les Anges dirent : « Ô Marie, voilà qu'Allah t'annonce une parole de Sa part : son nom sera « al-Masih (le Messie) » « Issa (Jésus) », fils de Marie, illustre ici-bas comme dans l'au-delà, et l'un des rapprochés d'Allah** » (sourate 3, verset 45).

D'autre part, le Prophète Muhammad – Paix et Bénédiction sur lui – avait 11 épouses et il a toujours recommandé le mariage pour ceux qui en étaient capables.

Ces trois preuves attestent que Muhammad n'est donc pas le faux-Messie, mais qu'au contraire il est un véritable prophète.

En effet, comment Jésus aurait-il pu prophétiser l'apparition imminente du faux-Messie et oublier l'annonce de la venue de Muhammad, qui depuis 14 siècles a bouleversé l'histoire humaine (voir la 1^{ère} rubrique du site « Jésus, fils de Marie, l'authentique Message : la troisième vérité ») !

Les théologiens affirment que la Bible a été écrite par des hommes pieux inspirés par Dieu. Ils avancent comme preuve qu'elle annonce, sous forme de prophéties les grands événements de l'histoire humaine. Nul ne peut nier, disent-ils, que la venue de Jésus – la Paix soit sur lui et sa Mère la Vierge – a marqué pour toujours l'histoire des hommes. Aussi, la Révélation du sublime Coran, dernier message céleste pour l'humanité, s'est répandue premièrement dans les pays où régnait le Christianisme : Palestine, Egypte, Liban, Syrie, le Yémen, l'empire de Byzance (dont Constantinople qui deviendra Istanbul : capitale de l'empire Ottoman). En effet, si Dieu n'avait pas envoyé Mohammad, la terre presque toute entière aurait été acquise aux différentes églises chrétiennes, mais Dieu a envoyé le Sceau des Prophètes pour rétablir Sa Religion dans toute sa pureté. Un événement religieux de cette importance ne pouvait qu'être annoncé par les Prophètes antérieurs et surtout par Jésus qui avait annoncé la venue du faux-Messie.

II. A cause de leur ignorance, nombreux sont les Chrétiens qui dénie à Muhammad la qualité de vrai prophète, car disent-ils il s'est marié avec une fille de 6 ans (Aïcha).

Il est important de souligner que le saint Prophète n'a consommé ce mariage légal avec Aïcha – Allah soit satisfait d'elle – que lorsqu'elle eu atteint sa majorité à 9 ans.

D'ailleurs, on ne trouve pas dans la Bible, une limite d'âge pour un mariage légal.

L'âge de la majorité en Islam est défini lorsque le jeune homme a des pollutions et la jeune fille ses règles. Tandis que dans nos sociétés occidentales, la majorité était fixée dans le passé à 21 ans, puis a été abaissée à 18 ans et actuellement à 16 ans.

Mais la preuve la plus évidente est dans la Bible, qui nous rapporte que le Prophète Lot aurait commis l'inceste avec ses deux filles, afin d'assurer sa postérité après la destruction de Sodome et Gomorrhe (Genèse, chap.19, versets 30 à 38), dont serait issus Moab et Amon eux-mêmes ancêtres de Jésus (Mathieu, chapitre 1) !

Egalement, nous lisons que le Prophète David (Actes des apôtres, chap.2, verset 30) aurait commis l'adultère avec la femme de son général Urie, femme qu'il aurait épousée après avoir envoyé son mari se faire tuer aux premiers rangs d'un combat (II Samuel, chapitre 11, versets 2 à 27) !

Malgré ces crimes (attribués mensongèrement ces deux prophètes) punis par la Loi révélée à Moïse (voir la rubrique « Points de repères bibliques : châtiments de la peine de mort selon la Loi révélée à Moïse ») – la Paix soit sur lui – Loth garde toujours sa qualité de juste et de prophète (2^{ème} Epître de Pierre, chapitre 2, verset 7), ainsi que David (I Rois, chap.14, verset 8 ; I Roi, chap.9, verset 4 ; I Roi, chap.11, versets 4 et 38) !